

**ALSACE PREVENTION SANTE TRAVAIL 68**

20 rue des Trois Châteaux

68000 COLMAR

-----

F. FURMANN  
P. LAMBERGER  
S. WEBER  
M. GARNIER

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2025

BELFORT  
COLMAR  
DIDENHEIM  
ILLKIRCH  
MUNSTER  
OBERHAUSBERGEN  
OBERNAI  
PARIS  
ROUFFACH  
SÉLESTAT

**ALSACE PREVENTION SANTE TRAVAIL 68**

**20 rue des Trois Châteaux**

**68000 COLMAR**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

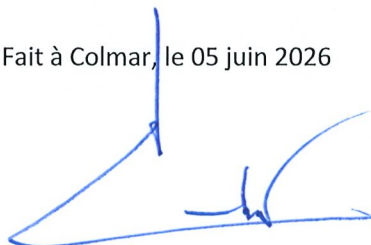
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Colmar, le 05 juin 2026



COFIME AUDIT S.A.S.  
Philippe LAMBERGER  
Commissaire aux Comptes